



..... session ordinaire 2007 du Conseil d'Administration
Septembre 2007, New York

Document de Programme de Pays pour le Togo (2008-2012)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-1	2
I. Analyse de la situation	2-3	2
II. Résultats de la coopération passée et enseignements à tirer	4-5	3
III. Programme proposé	6-16	3 - 5
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	17-21	5 - 6
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources		7- 8

Introduction

1. La formulation du Document de Programme de Pays a été effectuée dans un processus participatif ouvert à l'ensemble des parties concernées, notamment les Agences du Système des Nations Unies (SNU), les représentants des Institutions Gouvernementales et les autres Partenaires nationaux du SNU. Le document a été élaboré sur la base du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement 2008 – 2012 ([UNDAF](#)) adopté en janvier 2007 et des revues périodiques du Cadre de Coopération de Pays (CCP 2002 – 2006) du PNUD, étendu en 2007 pour tenir compte du contexte de crise socio-politique.

I. Analyse de la situation

2. La population du Togo¹, estimée à 5,2 millions d'habitants, est très jeune car 43,7% des habitants ont moins de 15 ans. Le Togo connaît depuis le début des années 90 une crise politique qui a fortement freiné le processus de développement. L'indicateur de développement humain du Togo, qui était de 0,495 en 2004, se situe sur une tendance à la baisse depuis le milieu des années 90 où le niveau était de 0,51. Cette situation est le reflet de la contre performance du pays sur le plan économique observée sur la plus grande partie de la décennie 1990 et des années 2000. En effet, à l'exception de la période 1995-1998 où l'économie a enregistré une embellie consécutive à la dévaluation du FCFA en janvier 1994, le taux de croissance réel du PIB s'est situé en deçà du taux de croissance de la population (qui s'établit à 2,4%). La reprise de la croissance enregistrée en 2003 (5,3%) n'aura été qu'éphémère puisque le taux de croissance réel du PIB est retombé à 2,3% en 2004, 1,2% en 2005 et 2% en 2006. Cette évolution de l'économie togolaise est la conséquence de la chute de la production et la détérioration des termes de l'échange dans les secteurs traditionnellement porteurs (phosphates, coton etc.) et de la faiblesse des investissements due entre autres à la réduction de l'aide publique au développement.

3. Ce marasme économique a eu des répercussions sur la situation sociale et l'aggravation de la pauvreté. 61,7% des Togolais vivent en dessous du seuil de la pauvreté². La situation est plus difficile en milieu rural où vivent 79,7% des pauvres. En terme géographique, les zones les plus affectées sont les régions des Savanes, Centrale, Kara et Maritime où l'incidence se situe respectivement à 90,5%, 77,7%, 75,0% et 69,4%. La crise économique - financière a eu un impact défavorable sur les dépenses publiques sociales. Cette situation a entraîné le plafonnement du taux net de fréquentation du primaire à 74,1%. Le secteur sanitaire se caractérise par des taux élevés de mortalité, notamment chez les enfants de moins de 5 ans (123‰ en 2006) et les femmes (478 pour 100.000 naissances vivantes en 1998). La fourniture de ces services sociaux est aussi marquée par une détérioration de la qualité et des infrastructures. La prévalence du VIH/Sida est actuellement estimée à 3,2% de la population sexuellement active de 15 à 49 ans. La faiblesse des capacités techniques et financières non seulement du ministère de la santé mais aussi des ONG et associations ainsi que l'absence, au niveau des autres départements ministériels, de stratégies ne facilitent pas la mise en œuvre d'actions de lutte contre le VIH/SIDA. Les femmes Togolaises sont confrontées à un taux d'analphabétisme plus élevé qui influe sur leurs conditions de vie. En plus de cela, elles font face à un certain nombre de contraintes qui bloquent le développement de leurs capacités productives, notamment à l'accès difficile au crédit, à la terre.

4. Le processus de démocratisation entamé en 1991 a été entravé par une longue crise sociopolitique qui a mis en évidence les limites du système judiciaire (manque d'indépendance, faible capacité à protéger les Droits de l'Homme, déficit de ressources humaines et matérielles), le manque de libertés d'organisation des activités politiques et les atteintes à la liberté d'expression et à l'accès au media. Ces déficits en matière de gouvernance ont conduit le gouvernement et l'Union Européenne à convenir d'un certain nombre de mesures à prendre par le gouvernement en avril 2004, les 22 engagements, pour améliorer la gouvernance démocratique. Le gouvernement a déjà enregistré des avancées dans la mise en œuvre des 22 engagements et l'échéance des élections législatives de l'année 2007 est la dernière grande étape dans ce programme. De plus, la crise récente de 2005 a montré que les autorités togolaises n'étaient pas équipées d'un mécanisme permanent adéquat pour faire face aux crises de quelque nature qu'elle soit. Les réponses se font au cas par cas. La création du Haut Commissariat chargé des Rapatriés et de l'Action Humanitaire (HCRAH) a permis de combler en partie les insuffisances. Cependant, la confusion dans les rôles et responsabilités a été intensifiée par la mise en place d'un comité ad hoc recommandée dans le cadre de l'Accord Politique Global. La décentralisation n'est pas encore une réalité et le pays ne dispose pas de maires élus. En ce qui concerne la gouvernance administrative et économique, la crise politique et ses conséquences sur la capacité financière de l'Etat ont entraîné d'importants déficits de capacités en matière de formulation et de mise en œuvre des politiques / programmes / projets de développement, notamment au niveau des administrations de l'économie, des finances, de la santé et de l'éducation.

¹ Le dernier recensement de la population date de 1981

² Stratégie nationale de développement à long terme basée sur les OMDs-Gouvernement du Togo/PNUD-Mai 2007

II. Résultats de la coopération passée et enseignements à tirer

5. Le deuxième Cadre de Coopération de Pays (CCP) 2002-2006, prolongé à 2007, avait envisagé deux domaines d'intervention : la gouvernance et la lutte contre la pauvreté. La revue à mi-parcours avait justifié la cohérence des domaines choisis. L'élaboration du Plan d'Action du Programme de Pays (PAPP) 2004-2006, sur la base des conclusions de la revue à mi-parcours, avait confirmé la pertinence de ce choix. Les différentes revues menées entre 2002 et 2006 ont fait ressortir un certain nombre de résultats dont une synthèse est présentée ci-après :

(a) En matière de politiques et stratégies, on peut noter notamment l'élaboration d'une ébauche de DSRP intérimaire, du Plan stratégique Genre, du Plan national des Droits de l'Homme, du Programme de renforcement des capacités, de la Stratégie de Micro finance et de la Stratégie de développement basée sur les OMD. Enfin, le PNUD et la Banque Mondiale ont lancé la Stratégie de Réengagement qui a balisé le chemin de la reprise de la coopération.

(b) En matière de promotion de la gouvernance, les actions menées ont permis de préparer et de commencer la mise en œuvre de certains programmes, notamment la Décentralisation, la Modernisation de la Justice. Les initiatives entreprises ont aussi permis d'accompagner la partie nationale dans la gestion de la crise sociopolitique.

(d) En matière de lutte contre la pauvreté, les initiatives ont porté sur la réalisation d'équipements socio-collectifs et d'activités génératrices de revenus dans les zones les plus pauvres des régions Centrale et Kara, Savanes, Plateaux.

(e) En matière de lutte contre le VIH/SIDA, le PNUD a contribué à la mise en traitement sous ARV d'environ 3000 PVVIH et à la formulation d'un Plan national stratégique de lutte contre le VIH/SIDA.

6. De ces résultats obtenus et des différentes évaluations faites, les principales leçons suivantes peuvent être tirées :

(a) La faiblesse des capacités nationales dans tous les domaines révèle la nécessité de poursuivre l'assistance et le plaidoyer en matière de renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans les domaines clés pour l'atteinte des OMD.

(b) L'absence de mécanisme de coordination du développement entre le Gouvernement, le SNU et les bailleurs de fonds constitue un handicap pour une mise en œuvre harmonieuse des interventions des agences des Nations Unies et aussi du reste de la communauté internationale. Ce mécanisme est en cours de mise en place.

(c) la faiblesse des résultats sur les populations-cibles recommande de tirer profit des initiatives en cours en Afrique en matière de lutte contre la pauvreté par une approche intégrée : Villages du Millénaire, les plateformes multifonctionnelles du Mali, l'expérience de Tambacounda au Sénégal et du centre de Songhai au Bénin.

(d) Le renforcement des partenariats et la mobilisation des ressources pour relancer le développement d'un pays longtemps privé de l'aide publique au développement.

III. Programme proposé

III. 1 Liens avec le plan cadre de l'assistance des Nations Unies (UNDAF)

7. Pour accompagner le Togo dans le relèvement des défis susmentionnés, le SNU a retenu trois domaines prioritaires dans l'UNDAF 2008 -2012, à savoir : (i) améliorer les revenus des pauvres, surtout en zone rurale et péri-urbaine, en tenant compte du genre, (ii) améliorer et rendre plus équitable l'accès aux services sociaux de base, surtout pour les groupes vulnérables, (iii) améliorer la gouvernance démocratique, administrative et économique à tous les niveaux. Sur la base des priorités du PNUD déclinées dans le Plan Stratégique 2008 – 2011, de la Stratégie du Bureau Régional pour l'Afrique, des leçons tirées de la coopération passée, les objectifs du présent Programme de Pays du PNUD sont de deux ordres : (a) contribuer à la lutte contre la pauvreté dans la réalisation des OMD ; (b) améliorer la gouvernance et renforcer les mécanismes de prévention et de gestion des crises. Les régions ciblées par le PNUD dans le cadre de l'UNDAF sont les régions des Savanes, Centrale, de Kara et Maritime qui sont les plus défavorisées du fait d'une plus grande incidence de la pauvreté.

Par ailleurs, eu égard à la longue crise socio-politique et la réduction des programmes de coopération techniques et des moyens propres de l'Etat togolais, qui ont entraîné une dégradation des capacités nationales à tous les niveaux, la mise en œuvre du programme de coopération du PNUD devra être focalisé sur le développement des capacités et la mise en place de politiques publiques favorables aux pauvres, la reddition des comptes tel que préconisé par la Stratégie du Bureau Régional pour l'Afrique. Par ailleurs, la formulation et la mise en œuvre des programmes composant le programme de pays prendra en compte et s'inspirera des orientations du Bureau régional pour l'Afrique pour la promotion de l'équité entre les genres en matière de programmation.

A. Lutte contre la pauvreté

8. S'agissant des politiques et stratégies, le Gouvernement s'est engagé, avec la préparation de la Stratégie nationale de développement basée sur les OMD, à améliorer le cadre de formulation des politiques publiques de réduction de la pauvreté. Ces politiques développeront des initiatives visant à favoriser la création des emplois pour les jeunes et l'accès des pauvres aux ressources productives et la prise en compte du VIH/Sida.

Stratégie de réduction de la pauvreté basée sur les OMD et lutte contre le VIH/SIDA

9. Le PNUD appuiera dans le renforcement des capacités nationales et locales pour (a) la préparation du DSRP basé sur les OMD et (b) la mise en place d'un dispositif de suivi – évaluation participatif. De plus, le PNUD accompagnera la finalisation des plans sectoriels tout en veillant à une intégration transversale des priorités du VIH/Sida dans le futur DSRP ainsi que le renforcement des capacités techniques et organisationnelles de la Société Civile (ONG, confessions religieuses, syndicats) et les Communautés pour s'approprier de la lutte contre le VIH/Sida et contribuer à la prévention.

Création d'emploi pour les jeunes

10. Dans le cadre de l'amélioration des revenus, notamment par l'insertion, au marché du travail, des jeunes et des femmes, le PNUD, en partenariat avec d'autres acteurs, notamment l'Organisation Internationale du Travail (OIT) contribuera à : (a) la révision de la réglementation existante dans un sens plus favorable à la création d'emploi décent, en particulier pour les jeunes; (b) la création, en partenariat avec l'ONUDI et la FAO, d'un système d'appui – conseil au profit des jeunes porteurs de projets novateurs; surtout en milieu rural (c) un meilleur accès au crédit par le renforcement des services de financement inclusifs en collaboration avec le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU).

Accès aux ressources productives

11. Le PNUD participera, en relation avec les autres Agences du SNU et d'autres partenaires, (a) à la mise en place d'un programme intégré de lutte contre la pauvreté et de localisation des OMDs dans dix Communes dans les zones les plus touchées par la pauvreté (Savanes, Kara, Centrale, Maritime); en fonction des leçons apprises dans ces Communes pilotes, une stratégie de diffusion des résultats sera développée sur une plus grande échelle, (b) à la mise en valeur de trois zones d'aménagement agricole qui seront mises à la disposition de jeunes en vue de contribuer à la résorption du chômage des diplômés, (c) l'actualisation de la législation foncière et la mise en œuvre de la réforme agro-foncière. Afin de garantir la durabilité des résultats attendus, les régions des Savanes, Kara, Centrale, Maritime constitueront le premier terrain d'application du programme de décentralisation mentionné au paragraphe 13 ci-dessous.

B. Amélioration de la gouvernance et renforcement des mécanismes de prévention et de gestion des crises

Institutions et principes de gestion démocratiques

12. Le PNUD appuiera l'amélioration du code électoral ainsi que le renforcement de la fonction parlementaire et le renforcement des capacités des structures en charge de l'organisation des élections. Le Programme de Modernisation de la Justice sera poursuivi. Enfin, en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre des politiques publiques, une considération particulière sera portée sur la prise en compte des questions de genre et de jeunesse, d'une part, et sur le renforcement des mécanismes de participation et de contrôle citoyen.

Décentralisation

13. Afin de permettre aux institutions décentralisées de disposer des outils nécessaires au développement de leurs localités, le PNUD contribuera : (a) au renforcement des capacités des institutions décentralisées, y compris celles des prochains Elus locaux, des Communautés de base et de la Société Civile locale ; (b) à l'élaboration et à la mise en œuvre des mécanismes de financement des Collectivités Locales ; (c) à la préparation et la mise en place des schémas d'aménagement du territoire.

Gestion économique

14. Le PNUD contribuera à la préparation de la réforme de l'Administration Publique. Cependant, il accompagnera, en priorité, la remise en place des fonctions essentielles de préparation et de mise en œuvre des programmes / projets de

développement, la réorganisation du système statistique et la mise en place d'un cadre de concertation entre le secteur public et le secteur privé.

Prévention et gestion des crises

15. Le PNUD appuiera le Togo dans la mise en place d'un mécanisme permanent et d'instruments efficaces de prévention et de gestion des crises, de quelque nature que ce soit, en bâtissant sur ce qui existe ainsi que d'un plan de contingence adopté par les différentes instances. De plus, des actions de renforcement des capacités seront menées.

III. 2 Résultats attendus

Les résultats attendus sont décrits dans le cadre des résultats et d'allocation des ressources pour le Togo (2008-2012) annexé au présent document.

III.3 Stratégies de partenariat et de mobilisation des ressources

16. L'ampleur des besoins de financement pour la réalisation des OMD au Togo exige la définition d'une véritable stratégie de financement. A cet effet, le PNUD va accompagner le Gouvernement dans la préparation de tables rondes dans les secteurs liés aux OMD. Le PNUD profitera de cette occasion pour renforcer sa stratégie de mobilisation de ressources. La mise en œuvre du Programme de Pays sera soutenue par le renforcement du partenariat avec les institutions nationales et les Agences du SNU à travers la mise en œuvre de projets conjoints conformément aux orientations de l'UNDAF. L'harmonisation de ses interventions avec celles des autres partenaires se fera à travers l'utilisation des mécanismes de coordination mis en place au niveau du Ministère en charge du Développement. L'appui du PNUD portera également sur la mise en place de mécanismes pour le suivi et la mise en œuvre de la déclaration de Paris sur la coordination et l'harmonisation de l'aide publique au développement.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

A. Gestion du programme

17. L'exécution nationale sera la modalité préférée pour la mise en œuvre du programme. Cependant son application dépendra des résultats de la macro-évaluation et des micro-évaluations des institutions concernées. Dans le cas où les évaluations ne seraient pas en faveur des modalités d'exécution nationale, il sera fait appel soit à la modalité d'exécution directe soit aux services des Agences coopérantes du SNU, tout en tenant en compte les nouvelles orientations contenues dans le guide de la gestion axée sur les résultats. Dans les cas où les capacités de gestion et de mise en œuvre feront défaut, des actions de renforcement de capacités seront menées pour que, à l'horizon 2010, la gestion et la mise en œuvre des activités de développement soient maîtrisées par les institutions nationales gouvernementales et non gouvernementales, et ce, en conformité avec la déclaration de Paris. Par ailleurs, le PNUD fera recours aux Volontaires des Nations Unies (VNU) pour l'appui aux différents programmes nationaux en vertu de l'expertise qu'ils apportent pour un coût réduit pour l'organisation.

B. Suivi et évaluation du programme

18. La gestion du programme sera basée sur les résultats. Son mécanisme de suivi - évaluation s'intégrera dans celui de l'UNDAF 2008 – 2012 et utilisera le dispositif TogoInfo (version locale de DevInfo). Ce dispositif commun facilite le développement des synergies et la complémentarité des interventions. Le PNUD pourra ainsi tirer profit des ressources de l'ensemble des agences du SNU et des outils communs (indicateurs, instruments de plaidoyer...) de l'UNDAF.

19. Les revues annuelles du Programme Pays permettront de mesurer les progrès vers la réalisation des effets, progrès qui seront inscrits dans les rapports annuels basés sur les résultats. Des revues en profondeur seront organisées conformément au Plan d'évaluation du Document de Programme de Pays joint en annexe.

20. Les audits annuels des projets et programmes resteront systématiques et obligatoires. Le suivi financier du programme se fera à l'aide du plan triennal glissant des ressources de base et du Cadre des Résultats et des Ressources.

C. Risques

21. Le processus de développement a été souvent affecté ces dernières années par des conflits divers, lesquels mal gérés peuvent conduire à la remise en causes des actions entreprises et des acquis. La consolidation du processus de réconciliation nationale et l'organisation dans de bonnes conditions des prochaines élections sont nécessaires pour une

sortie apaisée de la crise et le rétablissement global de la coopération au développement. Le respect des 22 engagements, notamment en matière de bonne gouvernance et de promotion des droits de l'homme, contribuerait également à cette dynamique.

Priorité nationale : Accélération de la croissance dans une optique de réduction de la pauvreté				
<i>Effet UNDAF 1 : D'ici 2012, les revenus de 25% des pauvres, surtout en zone rurale et péri-urbaine sont améliorés, en tenant compte de l'aspect genre</i>				
Effets escomptés et leurs indicateurs	Produits escomptés du programme de pays	Indicateurs de produits, données de référence et cibles	Rôle des partenaires Nature de l'appui	Ressources indicatives (Milliers \$ US)
Réduction de la pauvreté				
1.Les politiques publiques sont améliorées dans la perspective de l'atteinte des OMD	1.1.Le DSRP est préparé et aligné sur les OMD avec une large participation de l'ensemble des acteurs 1.2.Le système de suivi – évaluation du DSRP est mis en place et opérationnel	Indicateurs : 1.1.1. DSRP basé sur les OMD approuvé ; 1.1.2. Un rapport de suivi annuel du DSRP et un rapport de suivi des OMD disponibles. Données de référence : 1.1.1. DSRP-I disponible, SND-OMD disponible ; 1.1.2. 1 ^{er} rapport OMD réalisé en 2003. Cibles : 1.1.1. DSRP-OMD disponible en 2010 ; 1.1.2. Rapport annuel du DSRP réalisé et rapports réalisés en 2008 et en 2012.	PNUD (technique et financier); BM (technique et financier); UNICEF et UNFPA (technique et financier);	Trac : 200
2.Les conditions juridiques, institutionnelles et économiques sont mises en place pour la création d'emploi et l'amélioration des revenus	2.1.Un cadre institutionnel favorable à la création d'emplois est établi et un système d'appui-conseil est mis en place au profit des jeunes, notamment les jeunes femmes, porteurs de projets de production ; 2.2.Les mécanismes existants de crédits et de création d'emploi au profit des populations les plus pauvres des zones rurales et périurbaines sont améliorés et tiennent compte du genre	Indicateurs : 2.1.1. Cadre législatif approuvé ; 2.2.1. Nombre de clients actifs ayant durablement accès aux services micro financiers dont au moins 50% sont des femmes. Données de référence : 2.1.1. Cadre institutionnel et juridique insuffisant ; 2.2.1. stratégie nationale sur la micro-finance adoptée. Cibles : 2.1.1. Politique de création d'emplois adoptée et guichet d'appui-conseil mis en place ; 2.2.1. Environ 50 IMF formées et outillées, dont 40% des IMF ont, pour clients-cibles, des femmes	PNUD (technique et financier); Banque Mondiale (technique et financier); BIT (technique); FENU (technique et financier) Union Européenne (technique et financier); France (financier); GTZ (technique et financier)	Trac : 750 Other : 400
3.L'accès des pauvres, notamment les femmes, aux ressources productives est amélioré	3.1.Un programme intégré de lutte contre la pauvreté et de localisation des OMDs est établi dans 10 communes, à raison de 3 dans chacune des trois régions (Savanes, Kara et Centrale) et 1 dans la région Maritime ; 3.2.La stratégie de lutte contre la pauvreté et de localisation des OMDs développée dans les dix communes pilotes est diffusée ; 3.3.3 zones d'aménagement agricole planifié sont mises à la disposition des jeunes agriculteurs de nouvelle génération ; 3.4.Les pauvres, surtout les femmes et les jeunes ont accès à la terre (suite à l'actualisation et à l'opérationnalisation de la réforme agro-foncière)	Indicateurs : 3.1.1. Nombre de communes installées et impact sur les conditions de vie des populations-cibles ; 3.2.1. Nombre de communes ayant bénéficiées de l'expérience des 10 communes pilotes ; 3.3.1..Nombre de ZAAP aménagées; 3.4.1. Loi sur la réforme agro-foncière. Données de référence : 3.1.1. et 3.2.1. SND – OMD adoptée ; 3.3.1. ZAAP aménagées : 0 ; 3.4.1. Commission nationale de Modernisation de la Législation foncière. Cibles : 3.1.1. Revenus de 25% de pauvres dans 10 communes les plus pauvres améliorés ; 3.2.1. Stratégie validée et sa replicabilité assurée ; 3.3.1. 3 zones aménagées et diminution de l'exode de jeunes ; 3.4.1 Législation foncière adoptée	PNUD (technique et financier); Banque Mondiale (technique et financier); BIT (technique); Union Européenne (technique et financier); France (financier); GTZ (technique et financier); ONUDI (technique et financier) ; PNUD (technique); FAO (technique); HCDH (technique); UNFPA (technique)	Trac : 3172 Other : 2500
4.L'accès des populations à des services de santé de qualité est amélioré en milieu rural et péri-urbain	4.1.Le Plan national de développement sanitaire (PNDS) de 2007 – 2011 est élaboré et un mécanisme de mobilisation de ressources est mis en place	Indicateurs : 4.1.1. PNDS disponible et validé. Données de référence : 4.1.1. Evaluation du 1 ^{er} PNDS en cours. Cibles : 4.1.1. Consultation sectorielle réalisée et PNDS mis en œuvre en 2009	PNUD (appui financier), OMS et ONUSIDA (appui technique et financier); UNFPA, UNICEF (appui technique); Gouvernement (coordination du processus)	Trac : 50
5.Les services de prévention, de traitement, de soins et d'appui en matière de VIH/SIDA sont intensifiés	5.1.Les plans sectoriels des départements ministériels sont élaborés et mis en œuvre ; 5.2.Les organisations de la société civile (ONG, confessions religieuses, syndicats) et les communautés ont les capacités techniques et organisationnelles pour assurer la prévention du VIH/SIDA	Indicateurs : 5.1.1. L'accès aux services de prévention est accru au profit des jeunes et des adolescents ; 5.2.1. Nombre des OSC formées à la gestion du programme de lutte contre le VIH/SIDA. Données de référence : 5.1.1. Plans sectoriels pour l'enseignement technique et professionnel et de la Conférence Episcopale de l'Eglise Catholique disponibles. Cibles : 5000 personnes au niveau des structures et institutions sous tutelle de ces deux départements et Eglise sensibilisés sur le VIH/SIDA	PNUD (appui financier);- OMS (appui technique et financier); FNUAP (appui technique et financier); UNICEF (appui technique et financier); ONUSIDA (appui technique et financier)	Trac : 200
Priorité nationale : Promotion de la bonne gouvernance démocratique, administrative et économique				
<i>Effet UNDAF 4 : D'ici 2012, la gouvernance démocratique, administrative et économique est améliorée à tous les niveaux</i>				

Gouvernance démocratique				
6. Les institutions et les principes de gestion démocratique sont renforcés en tenant compte de l'équité genre	6.1. Les capacités du Parlement à assumer ses fonctions de contrôle de l'action de l'Exécutif sont améliorées ; 6.2. Le cadre électoral susceptible de promouvoir la gouvernance démocratique est amélioré ; 6.3. Les mécanismes de participation et de contrôle citoyen sont renforcés sur les plans légal, institutionnel et opérationnel ; 6.4. Les questions de genre et de jeunesse sont prises en compte dans la planification, la programmation, la budgétisation et la prise de décision ; 6.5. Le programme de modernisation de la justice est amorcé avec des services judiciaires efficaces pour les plus démunis	Indicateurs : 6.1.1. projet d'appui au Parlement élaboré et mis en œuvre ; 6.2.1. Cadre électoral transparent approuvé ; 6.3.1. Un dispositif de contrôle citoyen (DCC) mis en place ; 6.4.1. % du budget annuel consacré aux problèmes de la jeunesse et du genre ; 6.5.1. Nombre de personnels de justice formés ; 6.5.2. Nombre d'institutions favorisant l'accès des populations aux services judiciaires mises en place. Données de référence : 6.1.1. Contribution de parlementaires aux sessions non substantives ; 6.2.1. Cadre électoral modifié le 12 juin 2007 en vue des prochaines élections législatives ; 6.3.1. DCC inexistant ; 6.4.1. Budgets jeunesse et femmes et genres respectivement de 0,01 et 0,02 % du budget national ; 6.5.1. 250 magistrats et OPJ formés ; 6.5.2. Unité de dissémination juridique mise en place Cibles : 6.1.1. Formations requises réalisées et outils de contrôle mis en place ; 6.2.1. Loi sur un cadre électoral modifié adopté ; 6.3.1. Un dispositif de contrôle citoyen validé et opérationnel ; 6.4.1. 0,5% du budget jeunesse, femme et genre inscrit au budget national ; 6.5.1. 585 personnels supplémentaires de justice formés ; 6.5.2. Télévisions et radios nationales : Programme de vulgarisation et dissémination juridiques diffusé	PNUD, FNUAP, UNICEF, HCDH, HCR, ONUSIDA ACBF (appui technique et financier)	Trac : 1500 Other : 1500
7. Le processus de décentralisation est amélioré et accéléré	7.1. Les capacités des institutions décentralisées, y compris des élus locaux (après leur élection), ainsi que celles des communautés et de la société civile sont renforcées ; 7.2. Les mécanismes de financement des collectivités décentralisées sont élaborés et mis en œuvre ; 7.3. Les schémas d'aménagement du territoire sont élaborés et mis en place	Indicateurs : 7.1.1. Nombre d'acteurs des institutions décentralisées formés ; 7.2.1. Mécanisme opérationnel de financement des collectivités locales disponibles ; 7.3.1. Schéma d'aménagement du territoire disponible ; Données de référence : 7.1.1. et 7.2.1. Politique sur la décentralisation adoptée, textes réglementaires adoptés, étude sur la communalisation validée, étude sur les finances locales validée ; 7.3.1. Monographies réalisées en 1978. Cibles : 7.1.1. Guide du maire et manuels de procédures des communes élaborés et 300 maires formés ; 7.2.1. Fonds de développement local mis en place dans les 10 communes appuyées par le PNUD ; 7.3.1. Monographies réactualisées et cinq schémas d'aménagement disponibles	PNUD (appui technique et financier) ; UNICEF (appui technique) ; FNUAP (appui technique et financier) ; Union Européenne (appui technique et financier) OSC (lobbying, plaidoyer)	Trac : 2600 Other : 1400
8. Les capacités de gestion économique de l'État, du secteur privé et de la société civile sont accrues	8.1. Le cadre légal et institutionnel susceptible de promouvoir la bonne gouvernance économique est renforcé ; 8.2. Le programme de modernisation de l'administration publique est préparé et sa mise en œuvre amorcé ; 8.3. Un système de gestion intégré de l'information, y compris les données statistiques, est progressivement mis en place ; 8.4. Le cadre de concertation Secteur public – Secteur privé est renforcé ; 8.5. Les capacités nationales de formulation et de mise en œuvre des programmes et des projets sont créées et/ou renforcées	Indicateurs : 8.1.1. Plan d'action pour renforcer la gouvernance économique disponible ; 8.2.1. Cadre stratégique de la réforme de l'administration publique disponible ; 8.3.1. Stratégie nationale de développement de la statistique disponible ; 8.4.1. Cellule de concertation du secteur public/secteur privé opérationnelle ; 8.5.1. Nombre de cadres formés. Données de référence : 8.1.1. Un programme de renforcement des capacités validé en 2006 ; 8.2.1. Etats Généraux organisés en février 2007 ; 8.3.1. DevInfo installé mais non opérationnel ; 8.4.1. Cadre de concertation inexistant ; 8.5.1. ateliers de formation sur les procédures en 2006, Macro-évaluation sur la gestion des finances publiques effectuée, micro-évaluations à effectuer d'ici août 2007 ; Cibles : 8.1.1. Plan d'action approuvé ; 8.2.1. Plan d'action de modernisation de l'administration publique opérationnel ; 8.3.1. DevInfo opérationnel pour le suivi du DSRP et des OMD ; 8.4.1. Plateforme de concertation opérationnelle ; 8.5.1. Capacités de la contrepartie nationale renforcées pour exécution NEX.	PNUD (technique et financier) ; FNUAP (technique et financier) ; UNICEF (Plaidoyer) ; Banque Mondiale (financier et technique) ; Union Européenne (technique, matériel et financier) ; Agences des NU (technique et financier) ; Organisations multi-bilatérales (technique et financier)	Trac: 2100 Other: 1100
Prévention des crises et relèvement				
9. Les institutions en charge de la prévention et de la gestion des crises sont renforcées	9.1. Les mécanismes et les instruments de prévention et de gestion des conflits et des catastrophes naturelles sont renforcés ; 9.2. Les capacités nationales de mobilisation de ressources sont renforcées en matière de prévention des crises et catastrophes mais également en matière de protection et de promotion des ressources naturelles durables	Indicateurs : 9.1.1. Stratégie de prévention et de gestion des conflits et catastrophe naturelles disponible ; 9.1.2. Programmes et projets identifiés localement financés. Données de référence : 9.1.1. HCRAH mis en place, Comité ad hoc pour le retour des réfugiés mis en place ; 9.2.1. Projets ad hoc financés par des ressources non-régulières. Cibles : 9.1.1. et 9.2.1. Mécanisme de financement mis en place	PNUD/HCDH/UNICEF/OCHA ; FNUAP ; UNREC ; HCR U. E. (technique et financier, plaidoyer) SC (lobbying, plaidoyer, observation, sensibilisation) PNUD (technique et financier), PNUE et autres agences (technique et financier)	Trac: 612 Other: 588

